



RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE
FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

Le Réseau fribourgeois de santé mentale - RFSM regroupe les services psychiatriques publics ambulatoires, intermédiaires, mobiles et hospitaliers du canton et assure la qualité de la prise en charge bio-psycho-sociale de la population du canton de Fribourg.

Etablissement de droit public, le RFSM emploie 700 collaboratrices et collaborateurs actifs dans une quarantaine de métiers déployés sur six sites dans le canton de Fribourg.

Le Département des systèmes d'information recherche, pour le 1^{er} janvier 2022 ou à convenir,

Un-e Coach formateur-trice dans le domaine de la santé (60%)

Domaine d'activités

- Au sein d'une petite équipe, former les nouveaux thérapeutes sur les applications cliniques
- Fournir du support métier pour les utilisateurs du DPI (dossier patient informatisé) et d'autres applications pendant les heures ouvrables
- Coacher les thérapeutes et garantir la qualité de la documentation
- Participer à des groupes de travail pour recueillir et analyser les besoins métiers
- Suivre l'évolution des exigences de qualité dans le domaine de la psychiatrie
- Gérer de petits projets
- Travail flexible en horaires de bureau

Exigences

- Formation dans le domaine de la santé (idéalement infirmier-ère en psychiatrie) ou formation jugée équivalente
- Maîtrise de la langue française ou allemande et très bonnes connaissances de la langue partenaire
- Intérêt marqué pour l'informatique, formation envisageable
- Aisance dans les contacts
- Expérience préalable dans un hôpital ou dans la formation, un atout

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Frédéric Castella, Responsable du Département des systèmes d'information, ☎ 026 305 89 44, ✉ frederic.castella@rfsm.ch

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae, des copies de diplômes et de certificats, sont à adresser **jusqu'au 24 octobre 2021**, au **Réseau fribourgeois de santé mentale**, Département des Ressources Humaines, ✉ rfsm_rh@rfsm.ch